



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

| | |
|---|---|
| <u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15 | L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi. |
| <u>Date de la convocation</u> 19.06.2023 <u>Date d'affichage</u> 19.06.2023 | PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU |

Délibération n° 45/2023/CM/CM

Objet : Tarif des droits de place Marché hebdomadaire – Noël-emplacement Ducasse

Il est rappelé à l'assemblée délibérante la délibération n° 28-2023-CM-CM du 06 avril 2023 fixant les différents droits de place et emplacement forains.

Considérant qu'il a été, sur cette décision, omis de reprendre pour les droits de place du marché de Noël les tarifs des stand, chalet ou espace linéaires de 04 mètres

Il est proposé à l'Assemblée délibérante

- D'Autoriser la modification de la délibération susmentionnée
- De fixer le tarif du stand, chalet ou espace linéaires de 04 mètres à

| | |
|---|---------|
| Pour les commerçants ou associations marchiennois | 76.65€ |
| Pour les commerçants ou associations non marchiennois | 118.65€ |

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

